



## *Règlement Intérieur*

Pour le bien-être de tous, le présent règlement fixe les règles de vie à l'intérieur de l'établissement.

Valable dans l'enceinte de l'école et pendant les sorties scolaires.

### Horaires :

Il est IMPERATIF de respecter les horaires définis :

Matin : de 8h35 à 11h45

Après-midi : de 13h20 à 16h45

Il est interdit aux élèves et aux parents de pénétrer dans la cour ou les locaux scolaires en dehors des heures réglementaires, en dehors de la présence des enseignants et sans y être invités.

### Discipline générale :

#### Respect des biens :

Il est interdit de :

- Pénétrer dans les classes et les couloirs aux heures de récréation,
- Monter sur les châssis de fenêtre ou sur les barrières...,
- Piétiner les parterres,
- Jeter des cailloux et/ou des billes ou autres,
- Courir sous les préaux par temps de pluie,
- Procéder à des échanges lorsque des jeux de cour (billes, cartes, élastiques, cordes etc..) sont apportés (les enseignants peuvent décider de l'arrêt de ces jeux au moindre écart de comportement),
- Ecrire sur les murs,
- Abîmer le matériel,
- Voler...
- Apporter tout objet inutile (ex : jouet...) ou dangereux,
- Utiliser tout outil de communication personnel type téléphone, smartphone, tablette...
- Se maquiller (seuls les vernis pastels ou transparents sont autorisés),
- Porter des boucles d'oreilles pour les garçons, en porter de trop longues pour les filles,
- Effectuer des fantaisies capillaires (coupes de cheveux, coloration, crête...)
- Porter un piercing ou un tatouage, vrai ou faux,
- Porter des chaussures inappropriées (tongs, talons...)
- Manger du chewing-gum, des sucettes, des bonbons durs,
- ...

Une tenue correcte est exigée. Seule l'équipe éducative est juge ce qui est écrit précédemment.

### Respect des personnes :

Il est interdit de :

- Cracher, mordre, griffer...
- Se livrer à des actes de brutalité, à des jeux violents,
- Etre grossier, tant par le geste que par la parole,

L'école refuse et sanctionne toute forme de discrimination, racisme, antisémitisme, sexisme et homophobie et tout harcèlement discriminatoire portant atteinte à la dignité de la personne. Il en va de même pour tous les propos injurieux ou diffamatoires.

### Sanctions :

En cas de non respect de ce règlement, l'équipe pédagogique est seule juge des sanctions à appliquer. Celles-ci sont proportionnelles à la gravité de la faute.

La graduation des sanctions est telle :

Remarque orale, remarque écrite et/ou punition, avertissement, exclusion temporaire (1 à 8 jours), exclusion définitive

### Vie scolaire :

- Tout retard ou absence est à signaler à l'enseignant par écrit.
- A partir de 4 demi-journées d'absence non justifiée dans le mois, la loi nous oblige à signaler l'élève à l'Inspection Départementale,
- L'élève doit toujours être en possession de son matériel et ce, en bon état,
- Les dégradations matérielles occasionnées par l'enfant sont à la charge de la famille (responsabilité civile).

### Goûters :

- Un goûter peut être pris aux récréations du matin et de l'après-midi. Cela peut seulement être un produit laitier ou un produit fruitier.
- Pour boisson, l'élève peut avoir une petite gourde d'eau ou prendre une briquette de lait disponible à l'école.

### A la cantine :

Le temps de repas à la cantine doit être un moment de détente et de repos. Il est pour cela nécessaire d'appliquer ces quelques règles de bonne conduite :

- les élèves entrent et prennent place calmement,
- ils ne parlent pas fort à table et ne crient pas,
- ils ne se précipitent ni sur le pain ni sur l'eau,
- ils ne jouent ni avec les couverts ni avec les gobelets,
- ils attendent que leur table soit servie pour commencer à manger,
- ils goûtent à tout ce qui est proposé,
- ils ne jouent pas avec la nourriture
- ils mangent proprement,
- ils ne se déplacent pas sans autorisation,
- ils débarrassent leur place une fois le repas terminé,
- ils respectent leurs voisins
- et ils obéissent et respectent le personnel de service.

Tout manquement à ces règles sera notifié dans un cahier prévu à cet effet et remis au chef d'établissement qui décidera avec l'équipe enseignante des mesures à prendre. Des exclusions temporaires ou définitives pourront être prononcées après rencontre avec la famille. Toute détérioration imputable à un élève, faite volontairement ou par non-respect des règles sera à la charge des parents.

### Avis aux parents :

Les animaux et les cigarettes sont interdits dès l'entrée de l'école.

Chacun est invité à prendre connaissance du présent règlement et à l'appliquer.

Mme SAUVAGE

Les parents

L'élève

